

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 MARS 2026

Date de convocation : 24/03/2026

Date d'affichage : 24/03/2026

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 19

Votants : 19

Le trente mars deux mil vingt-six à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de PONT SUR SAMBRE étant réuni, après convocation légale, au salon d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur DELCROIX Sébastien, Maire

Etaient présents : M. DELCROIX Sébastien – M. HUVELLE Richard – Mme DUPIRE Agnès – M. FARHI Dany – Mme COCHARD Aurore – M. DUPONT Jérôme – Mme AVONTS Martine – M. COUTO José – Mme LEGER Roselyne – Mme CAUSEUR Nathalie – Mme CHANDELIER Sylvie – Mme GILLOT Séverine – Mme DECOTTE Valérie – M. HIROUX Frédéric – M. BOMBECKE Sébastien – M. LEMBOURG Julien – M. DORMIGNY Matthias – Mme LEMAITRE Caroline – M. BEAUVILAIN Dylan

Etaient absents excusés :

Etaient absents :

OBJET : Election des membres du conseil d'administration du CCAS

En application des articles R 123-8 et suivants du code de l'action sociale et des familles, le rapporteur expose que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Le vote a lieu au scrutin secret sans dérogation possible.

Le rapporteur rappelle que le Maire est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

La délibération du conseil municipal n°2026/14 a décidé de fixer à **5** le nombre de membres élus par le conseil municipal au conseil d'administration du CCAS.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration.

La liste de candidats suivante a été présentée par les conseillers municipaux :

Liste « Pont -sur-Sambre, construisons ensemble » : Aurore COCHARD – Agnès DUPIRE – Valérie DECOTTE – Martine AVONTS – Julien LEMBOURG

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19

À déduire (bulletins blancs) : 0

Nombre de suffrages exprimés : 19

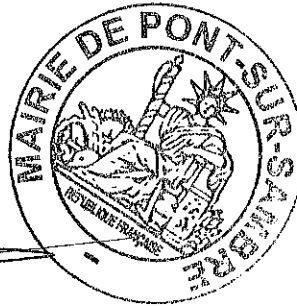
Ont obtenu :

Liste « Pont-sur-Sambre, construisons ensemble » : **19 VOIX POUR**

Sont donc proclamés membres du conseil d'administration
**Liste « Pont-sur-Sambre, construisons ensemble » : Aurore COCHARD -
Agnès DUPIRE - Valérie DECOTTE - Martine AVONTS - Julien LEMBOURG**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois suivant sa publication.

ET ONT LES MEMBRES PRESENTS
SIGNE LECTURE FAITE
POUR COPIE CONFORME
A PONT SUR SAMBRE
Le 31 mars 2026
M. DELCROIX Sébastien - Maire



Delcroix